

Compte rendu du conseil municipal du 17 octobre 2019

Absent: Mickaël MOUCHET. A donné pouvoir à Bettina CERVELLIN

Retardé : Philippe LASSIAZ

Secrétaire de séance : Françoise THOMAS-FONTANET

Séance ouverte à 19h05

Approbation du conseil municipal du 30 août 2019 (8 voix pour)

Arrivée de Philippe LASSIAZ à 19h15

1°) Adoption du plan de formation mutualisé pour le territoire ARLYSERE 2019-2020

Madame le maire rappelle que chaque employeur territorial a l'obligation de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel qui contribue notamment au développement des compétences de ses agents pour un service public de proximité et de qualité. Un partenariat entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et le CNFPT a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de 50 agents un plan de formation mutualisé par territoire. L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur. Madame le maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire ARLYSERE.

Vote : 9 voix pour

2°) Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Madame le maire souhaite avoir l'autorisation du conseil municipal pour recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer rapidement des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles (en cas de maladie, congés divers etc...) dans les conditions et les hypothèses exhaustives énumérées dans l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Vote : 9 voix pour

3°) Approbation du rapport 2019 de la commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Arlysère

Comme le prévoit la réglementation, 2 ans après la fusion des 4 communautés de communes en une Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire a procédé à la définition de l'intérêt communautaire d'Arlysère ce qui a permis de réaliser la refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2019. Madame le maire explique que dans ce cadre, la CLECT s'est réunie pour évaluer l'année suivante les prises de compétences, les charges liées aux transferts par les communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences. Le conseil municipal approuve le rapport présenté ce jour qui est disponible sur le site internet d'Arlysère.

Vote : 9 voix pour

4°) Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la commune à la communauté d'agglomération Arlysère : avenant 1 relatif aux subventions

Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la communauté d'agglomération Arlysère, un PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers a été passé avec la commune. La trésorerie d'Albertville a rappelé que les subventions transférables passées au titre de ces compétences doivent être aussi intégrées au PV pour entériner leur amortissement par ARLYSERE.

Vote : 9 voix pour

5°) Décision modificative budgétaire numéro 1

Nous avons prévu au chapitre 014 article 739223 pour le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) la somme de 1 800 €. Or le montant réel est de 1 995 €. Il manque 195 € que l'on prend au chapitre 011 article 611 (prestations de services).

Vote : 9 voix pour

6°) Demande de subvention FDEC : local de rangement dans la cour de l'école

Le conseil municipal autorise Madame le maire à présenter une demande de subvention FDEC pour la construction d'un local de rangement dans la cour de l'école. Cette dépense sera inscrite au budget 2020.

Le devis s'élève à 15 671.60 € H.T. subventionnable à 46% par le département.

Vote : 9 voix pour

7°) Redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Madame le maire rappelle le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Il est proposé au conseil municipal d'instaurer cette redevance et d'en fixer les modalités de calcul.

Vote : 9 voix pour

8°) Rapport d'activités 2018 ARLYSERE

Madame le maire présente les différents points de ce rapport qui est consultable sur le site ARLYSERE

Questions et informations diverses

- La cérémonie du 11 novembre 2019 aura lieu à 12h.
- Le repas des anciens de notre village est fixé au 26 janvier 2020. Comme l'année passée, l'ensemble des Allondains seront invités en fin d'après-midi autour d'un verre de l'amitié.

Fin du conseil à 20h05

